



BULLETIN MENSUEL – MAI 2026

SUIVI DES DISCUSSIONS LORS DU CAUCUS DE MAI 2026

POINTS DISCUTES A L'ORDRE DU JOUR DU CAUCUS DU 11 MAI 2026 :

Les membres du conseil offrent leurs plus sincères condoléances à la famille de monsieur Paul R. Marchand Jr décédé le 21 avril 2026.

Demande d'aide financière

Les membres du conseil ont approuvé une aide financière à l'**École Fleurs-des-Neiges** au montant de 300 \$ afin de contribuer au projet d'une trousse d'éveil. Le projet vise à remettre à chaque famille du préscolaire une trousse d'éveil à la lecture comprenant notamment : des albums jeunesse, un guide simple pour soutenir la lecture partagée à la maison, des suggestions d'activités et de jeux de langage, du matériel ludique favorisant le plaisir de lire en famille.

Demande d'aide financière – Centre prévention du Suicide Faubourg

Cette demande a été formulée non pas à titre de subvention mais plutôt dans l'achat de billets pour assister à un événement. Il a été décidé de ne pas acheter de billets, de contacter les responsables du Centre et de leur mentionner que le conseil peut accepter des demandes d'aide financière mais ne désire pas acheter des billets pour un événement.

Demande d'appui

Les membres du conseil ont résolu d'appuyer le projet de toit de la patinoire à La Conception dans le but des les aider à obtenir une subvention dans le programme PAFIRSPA 2026. Cette patinoire sera aussi accessible à tous les citoyens des environs.

Adoption de la directive du ministère de la Langue française

Cette directive a été acceptée par les membres du conseil en expliquant que nous utilisons l'anglais, dans certaines situations notamment pour répondre aux citoyens de langue anglaises et la création de contenus en anglais (Bulletin mensuel et autres documents).

Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour 2026

Les explications ont été données pour ce point.

Dépôt des états financiers 2026, Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur relativement à l'année financière 2025 et octroi de contrat pour l'audit 2026

Le conseil a reçu deux soumissions pour l'audit 2026 et a accordé celui-ci au plus bas soumissionnaire soit la firme Amyot et Gélinas pour un montant de 17 795 \$.

Résolution MRC : Dépôt d'une demande de subvention de la MRC dans le volet 4 du FRR pour l'étude du potentiel de mutualisation et de coopération intermunicipale.

Le conseil a décidé de ne pas adhérer à ce projet. Une résolution sera rédigée en ce sens et transmis à la MRC.

Autorisation de dépenses à M. Meilleur électrique

Une facture au montant de 4 966,92 \$ a été entérinée par le conseil pour l'achat de fixtures de lampadaires au DEL. Ce montant sera pris à même le surplus – projet en immobilisation.

Rapport annuel de la Régie incendie des Monts (RIDM) et du plan de mise en œuvre local pour notre Municipalité (PMEOL)

Le plan a été accepté par les membres du conseil.

Octroi du contrat de déneigement – Appel d'offres SEAO 2026-001

Un appel d'offres a été lancé sur le site gouvernemental SEAO le 18 mars 2026. La Municipalité a reçu qu'une soumission. Voici les détails :

Les entreprises P. Roy ont obtenu le contrat puisque leur soumission était conforme

- 3 ans à 606 119.43 \$
- 2 années supplémentaires pour 434 991.45\$ pour un contrat total (5 ans) de 1 041 110.88\$ plus les taxes applicables.

Les entreprise P Roy donneront en sous-traitance à l'entreprise le Roy du Pavage le contrat de déneigement.

Dépôt de la liste des permis du 1^{er} au 30 avril 2026.

La liste a été soumise.

Adoption du règlement et avis de motion de projets de règlements :

Avis de motion afin de modifier le règlement de zonage 2013-060 afin de permettre la création de cinq nouvelles zones de conservation regroupant les lots 6113953, 6112681, 6112678, 6112762, 6512086, 6113272, 6111542, 6111748, 6111525 et 6111515 et en fait part à la MRC des Laurentides.

Adoption du règlement 2026-171-1 modifiant le règlement 2026-171 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier 2026 ;

Adoption du règlement 2025-145-3 modifiant le règlement 2025-145 relatif aux nuisances ;

Tous les projets de règlements se retrouvent sur le site web de la municipalité <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglements/>

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL SE TIENDRA LE MARDI 19 MAI À 18H00.

CONGÉ FÉRIÉ

Nous vous rappelons que **nos bureaux seront fermés le lundi 18 mai prochain** pour célébrer la fête des Patriotes pour les uns ou la fête de la Reine pour les autres.

SÉANCE DU CONSEIL DE JUIN 2026

La prochaine séance du conseil se tiendra exceptionnellement, le **lundi, 1^{er} juin** à compter de 18h. Le maire et les membres du conseil vous accueilleront à l'hôtel de ville sis au 601, chemin de la Gare. Il vous est également possible d'assister par visioconférence. Nous vous invitons à consulter l'avis public qui sera publié début décembre, pour tous les détails. <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/nouvelles-et-avis-publics/>

DEUXIÈME VERSEMENT – TAXES - RAPPEL

Le deuxième versement de vos taxes est le 6 juin 2026.

EMBARCATIONS NAUTIQUES – DÉBARCADÈRE - VIGNETTES



Procéder au lavage des embarcations, de la remorque, des équipements nautiques et du matériel est essentiel et **OBLIGATOIRE**, pour tout type d'embarcation.

La prévention est la meilleure option. Considérant que des études scientifiques ont prouvé que les espèces exotiques envahissantes peuvent causer des dommages considérables, notamment à la

flore, la faune, la qualité de l'eau, la santé publique et la valeur foncière des immeubles riverains, nous nous sommes assurés de prendre des mesures permettant un maintien de la qualité des eaux.

VIGNETTES - 2026

Un courriel vous a été acheminé de l'adresse suivante : vignettes@ivry-sur-le-lac.qc.ca. Ce courriel vous guidera pour l'inscription de votre embarcation. Vérifiez aussi dans votre boîte de courrier indésirable si celui-ci n'apparaît pas dans votre boîte de réception.

Vous pouvez également accéder à la plateforme en vous rendant sur notre site web à www.ivry-sur-le-lac.qc.ca en cliquant sur <https://vignettes.ivry-sur-le-lac.qc.ca/> ou en passant à nos bureaux sis au 601, chemin de la Gare.

Assurez-vous que votre dossier est complet pour obtenir votre vignette, L'accès au lac pourrait vous être refusé s'il ne l'est pas.

Prenez-vous d'avance, c'est la meilleure façon d'éviter tout souci !

HORAIRE DU DÉBARCADÈRE - 2026

Du mardi 12 mai au dimanche 28 juin

 8 h 30 à 16 h 30

 7 jours sur 7

Du lundi 29 juin au dimanche 6 septembre

 8 h 30 à 16 h 30

 5 jours sur 7 - mercredi au dimanche

Du lundi 7 septembre à la fermeture le dimanche 18 octobre

 8 h 30 à 16 h 30

 7 jours sur 7

TRAMPOLINES SUR LE LAC



Selon le règlement municipal sur le zonage, 2013-060 (article 158), il est autorisé, à titre d'équipement accessoire, d'avoir et d'implanter un quai ou un radeau (dont la définition du radeau inclut les trampolines nautiques), à toutes les classes d'usage résidentiel. **Une demande de permis pour équipement accessoires auprès du service d'urbanisme est requise avant l'installation.** La réglementation prévoit des règles

d'application en lien avec le nombre, l'implantation, les dimensions, l'entretien, l'environnement et la sécurité.

En résumé, s'il y a un radeau, une rampe de mise à l'eau ou un trampoline en plus du quai, la somme des superficies de l'ensemble de ces équipements accessoires ne doit pas dépasser 20 m².

Visiter le site de la municipalité afin de déposer votre demande de permis via la plateforme Voilà! accessible à partir de la page d'accueil : <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/>, en sélectionnant le type de permis : Travaux dans la rive et le littoral.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le service de l'urbanisme à l'adresse suivante : inspecteur@ivry-sur-le-lac.qc.ca ou au 819 321-2332 poste 3702.

MOUVEMENT DES EAUX



LE SAVIEZ-VOUS ? LE MOUVEMENT DES EAUX C'EST NATUREL

Nos rivières et ruisseaux sont dynamiques: ils évoluent constamment, influencés par les saisons, les précipitations, la topographie et le type de sol. Ils transportent non seulement de l'eau, mais aussi des sédiments — comme du sable, de la terre ou des cailloux — qui voyagent avec le courant.

L'équilibre d'un cours d'eau dépend principalement de deux éléments : la quantité d'eau (le débit) et la quantité de

sédiments transportés. Quand cet équilibre est respecté, la rivière peut modeler son lit de façon stable, parfois en changeant lentement de tracé ou en formant des méandres.

Un phénomène qu'il est possible d'observer est l'accumulation de sédiments là où un cours d'eau se jette dans un lac. Ce dépôt est un processus naturel, résultat du ralentissement de l'eau qui laisse tomber les particules qu'elle transportait.

Lorsque l'humain modifie un cours d'eau — par exemple en le redressant, en stabilisant ses berges, en créant un barrage — on perturbe les processus naturels. Le cours d'eau cherche alors à retrouver un nouvel équilibre, souvent en réagissant par plus d'érosion ou en changeant son tracé ailleurs. Même si ces adaptations sont des réponses normales, elles peuvent parfois créer des enjeux inattendus en aval ou autour du site modifié.

Comprendre ces processus nous aide à mieux cohabiter avec nos milieux aquatiques et à respecter leur fonctionnement naturel. Les interventions humaines ont leurs limites, car la nature suit toujours son propre cours.

NOS HUARDS – COMMENT VOUS POUVEZ AIDER



Nous espérons que vous appréciiez les sons et les vues de nos voisins huard. C'est un tel privilège que chaque printemps, nos huard choisissent le lac Manitou.

Les huard commencent à arriver en avril dès que la glace se retire. Nos scientifiques citoyens surveillent nos huard, dans toutes les zones de notre lac. Malheureusement, au cours des deux dernières années, **nous n'avons vu aucun jeune huard survivre pour devenir un jeune volant.**

Les pattes des huard adultes sont assez en arrière sur leur corps, ce qui aide à nager/plonger. Mais les adultes ne peuvent pas marcher sur la terre. Ainsi, leurs nids sont juste au bord de l'eau.

Une hausse du niveau de l'eau de 15 cm (6 pouces) peut emporter les 1 à 3 œufs du nid.

Veuillez éviter d'inonder les nids en surveillant le sillage de votre bateau. Éloignez-vous du rivage autant que possible. Respectez le Code Nautique d'Ivry.



Nous pourrions commencer à voir des petits plongeurs bruns et duveteux chevaucher le dos de leurs parents à la fin de mai ou en juin. Les grandes vagues peuvent séparer les bébés de leurs parents, ce qui les rend très vulnérables. **Gardez vos distances pour éviter de les stresser et réduire votre sillage.**

Le matériel de pêche peut être fatal pour les huard. Si un huard mange un plomb de pêche qui ressemble à un caillou, ou mange un poisson qui a avalé un leurre en plomb, le plomb est souvent fatal pour les huard. **Assurez-vous que tout le matériel de pêche soit exempt de plomb et de mercure.**

Faisons tout ce que nous pouvons pour que nos bébés plongeurs survivent et pour que les générations futures de résidents d'Ivry puissent chérir les plongeurs de Manitou.

Si vous voulez comprendre les appels que nos huard émettent, rendez-vous sur ce lien:

<https://loon.org/the-call-of-the-loon/>

JOURNÉE ENVIRONNEMENT – 23 MAI 2026 - RAPPEL



N'oubliez pas de prendre part à notre première édition qui se voudra un rendez-vous annuel dont l'environnement tiendra la tête d'affiche et incitera à la pratique de gestes durables et écoresponsables en offrant des activités diversifiées.

Quand : samedi le 23 mai
Où : l'Hôtel de Ville,
601, chemin de la Gare
Heure : à compter de 9h00.

ACTIVITÉS

- * Ateliers éducatifs sous forme d'ateliers, postes d'informations
- * Bandes riveraines de qualité, avec intervenante sur place
- * Espaces naturels mis de l'avant avec conseils pour plantation de végétaux
- * Installations septiques – Bonnes pratiques
- * L'impact de l'utilisation d'engrais et pesticides pour l'entretien de son terrain
- * Lutte des espèces exotiques envahissantes floristiques EEEF – Station de lavage
- * Navigation nautique responsable
- * Pratiques à encadrer et à proscrire

Notre objectif vise la sensibilisation et l'éducation pour assurer la protection de notre environnement.

Du 1^{er} au 7 juin
Semaine québécoise
des personnes handicapées

On perd de vue
le potentiel
quand on voit
seulement
la différence.

Votre gouvernement

Fière partenaire
Hydro Québec

Québec

La Semaine québécoise des personnes handicapées se déroule chaque année du 1^{er} au 7 juin.

TENDEZ LA MAIN...

TRAVAILLEZ AUPRÈS
DE PERSONNES EN
PERTE D'AUTONOMIE
OU EN SITUATION DE
HANDICAP VIVANT À
DOMICILE



Horaires flexibles / Salaire concurrentiel/
Formations offertes

Informez-vous dès maintenant sur le

**Programme d'allocation directe/
chèque emploi-service.**

Visitez le www.quebec.ca



Vous résidez dans la MRC des Laurentides ?



Suivez Tendre la main- aînés Laurentides
ou écrivez à
tendrelamainlaurentides@outlook.com

Une initiative de Concert Action Soutien Autonomie de la MRC des Laurentides

Services gratuits et confidentiels aux aînés
confrontés à des situations de vulnérabilité, d'abus
et de maltraitance.

Soutien, conseil et accompagnement aux aînés
vivant des inquiétudes ou faisant face à différents
problèmes mettant en jeu leur qualité de vie ou leur
autonomie.

1 844 551-6032

info@prevoyanceaines.org - prevoyanceaines.org

**PRÉVOYANCE
ENVERS LES AÎNÉS
DES LAURENTIDES INC.**



Services à la clientèle et objets perdus

819-774-0485 | 1-877-604-3377

info@transportlaurentides.ca

Lundi au samedi, 8 h. à 19 h
Samedi et dimanche, 8 h à 17 h

Nous vous rappelons que si vous désirez partager une activité, qu'elle soit culturelle, de loisirs ou autres, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !



Le maire,

André Ibghy

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca

VOTRE PORTAIL CITOYEN INTELLIGENT



VOILÀ ! est un dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication avec la Municipalité !

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles et alertes, consulter les avis sur votre compte de taxes en ligne, ajouter une propriété et un compte de taxes dans votre compte et être aux premières loges pour recevoir le **Bulletin mensuel**.

L'inscription c'est ici : <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/fr/>

DEMANDE DE PERMIS – N'ATTENDEZ PAS !

Vous prévoyez un projet de construction ou de rénovation au printemps ou durant l'été, il est à parier que vous devrez obtenir un permis de la municipalité. Nous vous recommandons fortement de déposer votre demande dès que possible afin d'éviter des délais supplémentaires. Le traitement des demandes s'effectue en ordre de réception. En procédant sans attendre, vous limitez les surprises.

Inscrivez-vous dès maintenant !